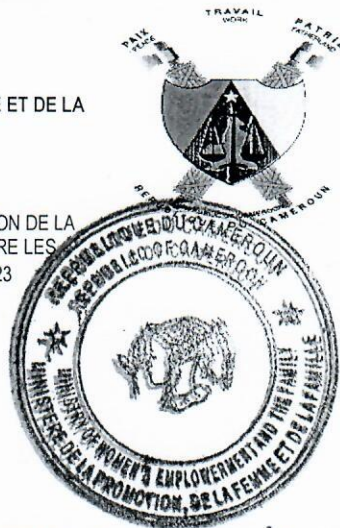


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA  
FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA 16<sup>EME</sup> EDITION DE LA  
CAMPAGNE 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES  
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2023



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

GENERAL SECRETARIAT

ORGANISING COMMITTEE OF THE 16<sup>TH</sup> EDITION OF THE  
16 DAYS ACTIVISM CAMPAIGN ON VIOLENCE AGAINST  
WOMEN 2023

17<sup>eme</sup> EDITION DE LA CAMPAGNE MONDIALE

« 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES  
ET AUX FILLES »

25 novembre - 10 décembre 2023

**THEME :**

**« INVESTIR POUR PREVENIR LA VIOLENCE A  
L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES »**

**TERMES DE REFERENCE**

## I. HISTORIQUE DE LA CAMPAGNE 16 JOURS

Les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et aux filles est une campagne mondiale débutant le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se terminant le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, traduisant ainsi le fait que la violence à l'égard des femmes est la violation des droits de l'homme la plus répandue dans le monde (ACORD, 2021). Cette campagne est utilisée comme stratégie de mobilisation des personnes et des organisations du monde entier pour appeler à la prévention et à l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles (VFFF).

Depuis 2008, en soutien à cette initiative de la société civile, le Secrétaire Général des Nations Unies, a lancé l'initiative « *Tous Unis* » pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. A travers cette initiative des Nations Unies, Antonio Guterres appelle à une action mondiale pour accroître la sensibilisation, galvaniser les efforts de plaidoyer et partager les connaissances et les innovations pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. L'initiative « *Tous Unis* » appelle les gouvernements, les acteurs du développement, la société civile, les organisations de femmes, les jeunes, le secteur privé, les médias et l'ensemble du système des Nations Unies à unir leurs forces pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles (ONU, 2023).

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contexte actuel marqué par différentes crises (humanitaires, environnementales, sécuritaires, économiques...) a vu s'accroître les violences à l'égard des femmes y compris dans les espaces de travail et le réseau internet. Ces violences sont causées par l'inégalité entre les sexes et l'abus de pouvoir. Elles trouvent leurs fondements dans l'éducation, les préjugés, l'ignorance des victimes, l'enracinement de certaines pratiques culturelles néfastes et bien d'autres facteurs (SNLVBG, 2022). La violence affecte négativement la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des femmes, à toutes les étapes de leur vie avec un impact sur leur développement professionnel et leur autonomisation économique. Elle a également des conséquences sociales et économiques qui s'étendent aux familles et communautés, entravant fortement la réalisation du développement durable.

Au Cameroun, les féminicides sont en hausse depuis le début de l'année 2023 avec un pic au mois d'avril. Le 06 octobre, au cours d'une audience accordée à l'un de ses partenaires, Mme le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) relevait qu'on dénombrait au moins 54 cas de féminicides, parmi lesquels des adolescentes. En juin 2021, Madame le MINPROFF, parlant des féminicides, faisait

remarquer dans un communiqué publié dans le quotidien national Cameroon Tribune N°12360/8559 que « *Depuis un certain temps [...] on observe une résurgence des cas de violences extrêmes faites aux femmes. Comment effacer de nos mémoires ces atrocités vécues par certaines ces derniers temps, du fait de ceux avec qui elles partageaient la vie, comme conjoints ou concubins ?* » (Cameroon Tribune, 2021) et (EYIKE-VIEUX, 2023).

Les violences faites aux femmes et aux filles demeurent une réalité au Cameroun. S'agissant des violences physiques, L'EDSC V indiquent que 24% des femmes en rupture d'union, 21% des femmes en union et 13% des femmes célibataires ont subi cette forme de violence en 2018. Les violences physiques sur femmes enceintes sont également fréquentes avec un taux de 8% en milieu rural et de 5% en milieu urbain. Les auteurs de ces violences sont soit le mari/partenaire (64%), un ancien partenaire (21%), le mari de la mère (27%) ou encore un frère (23%) (SNLVBG, 2022).

Pour ce qui est des violences sexuelles, c'est dans les régions du Centre (sans Yaoundé) (21 %) et du Nord-Ouest (19 %), et dans une proportion un peu plus faible à Douala (17%) et la région de l'Ouest (17%) que les pourcentages de femmes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles à un moment quelconque sont les plus élevés (SNLVBG, 2022).

En contexte d'urgence, le Gender Based Violence Information Management System (GBVIMS) renseigne qu'au cours du premier semestre 2023 dans la région de l'Extrême Nord 73 incidents ont été signalés. Pour ces incidents, 100% des personnes affectées sont des femmes et 26% des enfants de moins de 18 ans. En ce qui concerne le statut des personnes affectées, 19% sont des Personnes Déplacées Internes (PDI), 70% sont de la communauté d'accueil, et 11% sont des réfugiés. Les types d'incidents signalés sont la violence sexuelle (25%), le viol (18%), l'agression sexuelle (7%), les agressions physiques (38%), le déni de ressources, d'opportunités ou de services (22%) et les violences psychologiques (15%). Parmi les auteurs, 64% sont des partenaires intimes (OCHA, 2023).

Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, 93 incidents ont été signalés par les partenaires VBG. Les incidents signalés comprenaient des violences sexuelles, comprenant le viol et les agressions sexuelles (31,2 %), les agressions physiques (30,2%), déni de ressources et d'opportunités (21,3 %) psychologique et émotionnel violence (16,2 pour cent) et mariages forcés (1,1 pour cent). Ces incidents concernaient des femmes, 82,8 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et 7,5 % étant des enfants de moins de 18 ans.

En somme, s'agissant des trois régions en crise et du type d'incidents signalés, la violence sexuelle est de 15,5 %, ce qui comprend : le viol à 9,1 % et l'agression sexuelle à 6,5 %. Les agressions physiques sont à 20,2 %, les mariages forcés à 5,2 %,

le déni de ressources et d'opportunités à 37,6 % et la violence psychologique et émotionnelle à 21,7 %. En termes de contexte de cas, 69,5 % des survivants ont été violés par des partenaires intimes (VPI), 4,3 % des enfants ont été agressés sexuellement et 2,9 % ont été envoyés dans des mariages précoces.

En ce qui concerne la relation auteur présumé-survivant, il convient de noter que 73,7 % des auteurs étaient un partenaire intime/ancien partenaire, 7 % étaient un membre de la famille autre que le conjoint ou le soignant, 4,4 % un autre membre de la communauté résidente et 4,3 % étaient un soignant principal. Les autres auteurs comprennent : sans lien de parenté avec eux, inconnus des survivants et autres.

Au demeurant, cet état des choses, bien que préoccupant reste évitable et les mécanismes pour pallier ce fléau existent et peuvent être améliorés. Sur le plan normatif, le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des conventions et résolutions internationales et régionales de promotion des droits humains en général et des droits des femmes, en particulier.

Au niveau national, le principe de l'égalité des sexes est affirmé dans la Constitution du Cameroun adoptée en 1972 et révisée en 1996 puis en 2008. Bien qu'il n'existe pas de loi spécifique qui réprime les violences faites aux femmes, le cadre légal de protection de la femme contre les atteintes à sa dignité et à son intégrité physique a été renforcé avec l'adoption en 2016 de la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal. Il en est de même pour ce qui est de la protection de la fille, notamment avec la Loi N°98 /004 du 14 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun pour ne citer que ceux-là.

Des efforts continuent d'être menés au niveau régional à l'instar de la Convention Continentale contre les Violences Faites aux Femmes et aux Filles. Au niveau national, nous pouvons relever les plaidoyers pour mettre fin à l'impunité des auteurs et pour l'internalisation des dispositions internationales ratifiées par le Cameroun et leur alignement sur le cadre juridique national, et pour l'adoption d'une loi-cadre contre les VFFF, des sensibilisations en vue du changement de comportement.

Cette année la campagne se commémore dans un contexte marqué par la recrudescence des féminicides et des violences faites aux femmes et aux filles dans tous les secteurs. Il importe que les stratégies d'investissement orientées vers la promotion et la protection des droits de la femme et de la jeune fille soient mieux élaborées. La lutte contre les difficultés économiques, associée à d'autres stratégies de prévention prometteuses telles que l'investissement dans les organisations de défense des droits des femmes, la transformation des normes sociales, la lutte contre les relations de pouvoir inégales entre les sexes, le renforcement des services essentiels pour les survivantes et la création d'environnements plus sûrs, entre autres, a le

- renforcer les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes;
- promouvoir l'approche de la masculinité positive ;
- rendre les plates-formes de prise en charge des survivants mieux fonctionnels ;
- multiplier les plates-formes de prise en charge des survivants ;
- renforcer le plaidoyer pour la prise en charge sanitaire gratuite des survivantes de violences sexuelles ;
- engager les médias et les décideurs dans l'exploration d'approches novatrices en matière de communication pour une meilleure sensibilisation ;
- actualiser la veille statistique relative aux données liées aux VFFF.

### **3. Résultats attendus**

- Les acteurs étatiques, les organisations de la société civile, les partenaires au développement, le secteur privé et d'autres acteurs soutiennent techniquement, matériellement et financièrement les actions de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Le plaidoyer en vue de l'adoption d'une Loi-cadre contre les violences faites aux femmes et aux filles est renforcé ;
- Les nouveaux documents élaborés et validés sont vulgarisés ;
- les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes sont renforcées;
- la masculinité positive est promue ;
- le plaidoyer pour la prise en charge sanitaire gratuite des survivantes de violences sexuelles est renforcé ;
- les médias et les décideurs s'engagent à explorer des approches novatrices de communication pour une meilleure sensibilisation
- la veille statistique relative aux données liées aux VFFF est actualisée.

## **V. ACTIVITES**

### **Au niveau central**

- Lancement national de la Campagne ;
- Plaidoyer auprès du Parlement pour l'adoption d'une loi-cadre sur les VFFF ;
- Présentation de la cartographie des espaces sûrs ;
- Présentation officielle et vulgarisation des documents sur les Violences Basées sur le Genre y compris en contexte de développement et humanitaire.
- Poursuite des activités HeForShe ;
- Élaboration des messages à diffuser sur les réseaux sociaux.
- Equipement des espaces sûrs ;

- Renforcement des capacités des acteurs de prise en charge ;
- Renforcement des capacités des IDPS ;
- Remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes ;
- Promotion de la masculinité positive ;
- Amplification des voix de femmes leaders ;
- Organisation des émissions radiotélévisées;
- Conception et production de dépliants, roll- up, gadgets, T-shirts, affiches, etc. ;
- Organisation de conférences débats, causeries éducatives et cliniques socio juridiques ;
- Distribution des kits aux survivantes de VBG ;
- Organisation d'une caravane de sensibilisation.

### **Au niveau déconcentré**

- Remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes ;
- mise en place des plates-formes régionales et locales de prise en charge des VBG ;
- organisation des causeries éducatives et des cliniques socio juridiques;
- organisation de sessions de renforcement des capacités dans divers domaines ;
- Promotion de la masculinité positive ;
- conférences débats, émissions et débats radiotélévisés ;
- confection et diffusion de dépliants, roll- up, gadgets, T-shirts, affiches ;
- dissémination de documents sur les Violences Basées sur le Genre;
- amplification des voix de femmes leaders.

## **VI. PARTIES PRENANTES**

- Administrations publiques et parapubliques ;
- Parlement ;
- Collectivités territoriales décentralisées ;
- Partenaires au développement ;
- Organisations de la société civile ;
- Secteur privé ;
- Leaders traditionnels, communautaires et religieux ;
- Milieux extra- scolaires, scolaires et universitaires.

## VII. METHODOLOGIE

La 17<sup>ème</sup> édition de la campagne mondiale « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles » se déroulera, comme les précédentes, sur l'ensemble du territoire national. Les manifestations sont organisées dans le strict respect des mesures barrières prescrites par le Gouvernement et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le MINPROFF produira un rapport national, synthèse des rapports des délégations régionales, des rapports des organisations de la société civile et des administrations partenaires. Les différents rapports sont attendus au niveau central du MINPROFF, au plus tard deux semaines après la fin de la campagne.

## BIBLIOGRAPHIE

- OCHA. (2023, Octobre 15). Cameroon: North-West and South-West - Situation Report No. 57 (August 2023). Bamenda, NOSO, Cameroun.
- OCHA. (2023, Octobre 9). Cameroun : Extrême-Nord, Rapport de situation No. 35 Août 2023. Extrême Nord, CAMEROUN.
- EYIKE-VIEUX. (2023, Octobre). Le phénomène des violences conjugales au Cameroun: c'est grave! Que faut-il faire pour les combattre? Flash Infos.
- Htun, M., & Melon, S. L. (2020, juillet). The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective. Mama Cash.
- Raïssa Fouda. (2023, Octobre 7). MINPROFF et UNICEF: Un partenariat relatif à la formation des jeunes filles voit le jour. Kamer Infos.
- ACORD. (2021, Septmebre 10). Acord. Récupéré sur [acordinternational.org: https://www.acordinternational.org/acord/fr/actualits/seize-journes-d8217activisme-contre-la-violence-faite-aux-femmes/](https://www.acordinternational.org/acord/fr/actualits/seize-journes-d8217activisme-contre-la-violence-faite-aux-femmes/)
- Cameroon Tribune. (2021, Juin). Violences faites aux femmes par leurs conjoints/concubins. le temps de la dénonciation. Cameroon trinue.
- ONU. (2023, Août). Note Conceptuelle. Consulté le Octobre 17, 2023, sur [unwomen.org](http://unwomen.org):
- MINPROFF (2022). Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre. Yaoundé, Cameroun: